



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 5 novembre 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

**Date de la convocation**  
27 octobre 2009

**Date d'affichage**  
27 octobre 2009

**Objet de la délibération**  
*Direction générale des services -  
Secrétariat de la direction  
générale.*

*MOTION d'approbation de la  
missive adressée par le président  
de l'UDSP  
(l'Union Départementale des  
Sapeurs Pompiers du Var)  
en date du 09 septembre 2009.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le cinq novembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

### Procuration : aucune

### Absent : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Afin d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions dans le domaine du secours à personne selon la rédaction du SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) l'UDSP (l'Union des Sapeurs-Pompiers du Var) est régulièrement intervenue auprès des autorités, des élus, notamment des parlementaires, pour qu'un hélicoptère de la sécurité civile soit basé au centre Var (Cannet des Maures).

Une missive (ci-jointe) détaillant le bien fondé de l'affectation définitive d'un hélicoptère de la sécurité civile a été adressée par le Président de l'union Départementales des Sapeurs Pompiers du Var le 09 septembre 2009 aux différents élus et autorités.

**Le conseil municipal,**

Où l'exposé du rapporteur,  
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** les termes de la missive adressée par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Var du 09 septembre 2009 et souhaite l'affectation définitive de l'hélicoptère EC 145 nouvelle génération rouge – jaune treuil dans le Var avec maintien de son positionnement au Centre Var qui depuis sa mise en service a permis de sauver de nombreuses vies de part sa situation stratégique.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 NOV. 2009  
et publication ou notification du







## Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var

6151 RDN 7 – Quartier la Coualo – 83550 VIDAUBAN – TEL. 04.94.99.79.60 – FAX. 04.94.99.79.69

Le Président

Lieutenant R. PIGNOL

RECEVU LE :	12/28
11 SEP. 2009	WPSY
	N. LAURERI
	10/16

Vidauban, le 9 septembre 2009

Réf : RP/SB-0909-005L

A l'attention des Elus du Var

Objet :

DRAGON 83

Ce n'est pas gagné !... MAIS...

Madame, Monsieur le Maire,

Afin d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions dans le domaine du secours à personne selon la rédaction du SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var est régulièrement intervenue auprès des Autorités, des Elus, notamment des Parlementaires, pour qu'un hélicoptère de la sécurité civile soit basé au centre Var (Cannet des Maures).

Nous avons eu le plaisir en début d'été d'apprendre qu'un hélicoptère de type « Ecureuil » doté d'un treuil, était affecté au département du Var à titre expérimental pour 3 mois environ.

Le Colonel Martin, Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Var et le Docteur ARZALIER, Patron du SAMU 83, décidèrent dans une entente parfaite, d'affecter un médecin hospitalier à cet hélicoptère durant la journée (la capacité d'emport ne permettant pas d'y adjoindre un infirmier). Le SAMU déplaça même son hélicoptère blanc de Toulon au Cannet des Maures pour pallier la défection du Dragon 83 si celui-ci était engagé sur les feux de forêts ou autres missions de sécurité civile (secours,...).

A ce jour la sollicitation du « Dragon 83 » est très élevée, beaucoup plus que ne laissait prévoir les prévisions les plus optimistes. De nombreux Maires, notamment ceux des communes les plus éloignées des Centres Hospitaliers ont pu apprécier la rapidité avec laquelle les secours médicalisés sont arrivés sur les lieux d'accidents graves surtout les week-ends et les jours fériés (jours de fermeture des cabinets médicaux). Quant aux victimes, elles ont, elles aussi, bénéficiées des possibilités de ce vecteur aérien et ont pu apprécier la célérité du trajet vers les Centres Hospitaliers.

Alors que tout allait pour le mieux, l'Agence Régionale Hospitalière (ARH) donna l'ordre, fin juillet, de « rapatrier » le médecin et l'Hélicoptère SAMU sur l'hôpital Font-pré à TOULON. Un médecin de cette dernière allant même à écrire à l'autorité, que le SMUR aérien mis en place par les Sapeurs-Pompiers dans le Var, n'était pas réglementaire parce qu'il n'y avait pas d'infirmier accompagnant le médecin.

A la suite de cette décision, le SDIS, avec une réactivité exemplaire, remplaça « au pied levé » le médecin hospitalier par un médecin Sapeur-Pompier. Ce personnel médical qui se veut de qualité, a assuré la permanence tout l'été malgré une faible rémunération, et nous ne pouvons que le féliciter.

Début Août, nous avons eu l'agréable surprise de voir « l'Ecureuil » remplacé par un « EC 145 » (nouvelle génération rouge et jaune-treuil). Cet hélicoptère qui vole de jour comme de nuit contrairement à celui-ci du SAMU, a la possibilité de transporter plus de personnes et intervient avec un médecin et un infirmier. Autre différence non négligeable, le « Dragon 83 » est un hélicoptère mis à disposition par l'état et l'hélicoptère du SAMU est loué à titre très onéreux à une société privée.

Aujourd'hui, la phase d'expérimentation du DRAGON 83 dans le VAR arrive à son terme et personne ne sait si ce moyen aérien sera affecté définitivement. Un bilan exhaustif de son activité estivale va être réalisé dans les prochains jours. Toutes les Autorités, tous les Elus et Parlementaires du Département sont d'accord pour que le Var soit logiquement équipé de ce vecteur adapté, rapide de transport, d'autant plus que nos voisins du 06 et du 13 ont une affectation de 2 hélicoptères chacun à l'année.


La période qui s'ouvre devant nous semble propice à demander à nos Elus départementaux, nos Parlementaires, notre Ministre, la création d'une véritable base de sécurité civile dans le Var dotée d'un hélicoptère EC 145 au même titre que celles existantes dans le 06 et le 13.

Le positionnement géographique en Centre Var permet à cet hélicoptère d'atteindre tous les points de notre département dans un temps égal. Grâce à sa présence et à sa médicalisation, la victime peut être amenée vers un plateau technique spécialisé en moins de trente minutes quelque soit le lieu de sa prise en charge. Ce gain de temps inestimable permet suivant la pathologie de sauver des vies, sachant qu'en cas de détresse vitale, chaque seconde compte.

Aussi, vous comprendrez qu'il est important que vous réagissiez et que vous vous mobilisiez en tant que représentants de la population pour que le Var soit doté des mêmes moyens que nos départements voisins.

Comptant sur vos convictions pour gagner ce combat, je vous adresse par avance tous mes remerciements,

Et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président  
UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS DU VAR  
  
Lieutenant Remy PIGNOL  
Le Président

SAPEURS  
POMPIERS  
DU VAR